

Van Velthem avait été occasionnellement graveur à la Monnaie de Lyon ; il est l'auteur de la grande vue publiée en 1625 par Simon Maupin, voyer de la Ville, sous le titre « Colonia Copia Claudia Augusta Lugudunum » ; il a gravé aussi le titre de *Amalthée ou Corne d'abondance des Grâces et Vertuz de la glorieuse Vierge*, Charvet, 1622.

Un autre graveur au burin, J. Bonser, travailla aussi pour Rigaud (Héraclite, pour *l'Héraclite chrestien, regrets et larmes du pécheur penitent*, de P. de Besse, 1626) ; pour Jacques Cardon (Titre de *Anteloquia in Salomonis canticorum canticum*, du Père Sherlog, 1633) ; pour Landry (Douze planches pour *Annalium seu sacrarum historiarum ordinis Minorum S. Francisci*, du Père Bovier, 1632 ; frontispice de *Ludovici Septalii... Commentaria ab eo latine facta*, 1632).

Claudine Brunand grava elle-même quelques illustrations, notamment un Plan de Lyon, inscrit dans le corps d'un lion passant, qui orne *Lyon dans son lustre*, de Chappuzeau (Jassermé, 1656).

Sans doute, tous ces petits graveurs de médiocre talent abusèrent-ils de la possibilité qui leur était donnée de faire et de mettre en vente des images sur lesquelles ils gravaient de longs textes destinés à les expliquer ; sans doute aussi, les imprimeurs se plainquirent-ils de cette concurrence, puisque, le 12 octobre 1650, une sentence fait défense à tout graveur ou imagier de faire imprimer, vendre et débiter aucune figure ou image ayant plus de six lignes d'impression au-dessous, à peine de quatre cents livres parisis d'amende, confiscation, et de tous dépens, dommages et intérêts.

De 1600 à 1643, et mise à part l'importante bibliothèque des Jésuites dont les in-folio encombraient les presses des Cardon, des Frellon, de Rigaud, de Pillehotte, de Landry et de Boissat et Anisson, quelques livres intéressants sortent des ateliers lyonnais : *Formulaire recreatif de tous contrats, donations, testamens, codicilles et autres actes qui sont faitz et passes par-devant notaires et tesmoins*, fait par Bredin le Cocu, notaire royal et contre rooleur des Basses Marches au royaume d'Utopie (Gros, 1603), *le Combat de Mutio justinopolitain, avec les reponses chevaleresques* (De Gabiano